



Pénestin



Cap sur Loscolo!

Parc d'activités conchylicole

- Assérac
- Batz-sur-Mer
- Camoël
- Férel
- Guérande
- Herbignac
- La Baule-Escoublac
- La Turballe
- Le Croisic
- Le Pouliguen
- Mesquer
- Pénestin
- Piriac-sur-Mer
- Saint-Lyphard
- Saint-Molf



Un projet qui donne **la pêche**
au Territoire!





Cap sur Loscolo!

Parc d'activités conchylicole

► Historique du projet

Les difficultés d'exploitation des moules en baie de Vilaine ont conduit l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV) dès 2003 à conduire des études permettant d'évaluer le **développement de la conchyliculture de l'estuaire de la Vilaine**. C'est alors l'hypothèse du regroupement des chantiers mytilicoles dans un **lotissement conchylicole** qui est retenue ainsi que la restitution des bords de Vilaine à l'espace public.

En 2005, l'Etat a retenu la commune de **Pénestin** comme « **site pilote** » pour l'étude d'implantation d'un parc d'activités à vocation conchylicole. À ce titre, l'Etat a octroyé une subvention de 150 000 € à la commune pour les études de faisabilité.

En avril 2010 au terme de ces études **CAP Atlantique** a mandaté **EADM** (SEM du Morbihan) pour suivre les études de définition du programme et s'inscrire dans une démarche **Bretagne Qualiparc**.

Le choix d'implantation du projet sur le site de « **Loscolo** » à Pénestin comme parc d'activités conchylicole s'explique par :

- un **espace foncier unique** de 8,5 hectares ;
- une **accessibilité aisée**, même en période estivale ;
- un éloignement des zones urbaines **limitant les conflits d'usage** (nuisances sonores, lumineuses et olfactives...);
- un site localisé à **proximité du rivage** dont la qualité de l'eau est **propice au pompage direct** en mer.



▲ **Cap Atlantique** : un périmètre communautaire de 72 374 habitants répartis sur 15 communes s'étendant sur deux régions – Bretagne et Pays de la Loire – et deux départements – Loire-Atlantique et Morbihan.



LE POIDS ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ MYTILICOLE À PÉNESTIN

- Une activité dynamique où la demande est supérieure à l'offre.
- La première activité primaire de la commune.
- Le poumon économique pour 34 entreprises et 80 familles.
- 4 000 tonnes de moules de bouchots expédiées chaque année.
- 12 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 90 emplois soit 82 Equivalents Temps Plein
- Un site unique en Bretagne sud.
- La qualité d'un produit reconnue par le label national « moule de bouchots ».
- 25 kilomètres de littoral jalonnés par les activités de la mytiliculture et du tourisme.

“ Un projet essentiel et structurant pour le développement d'une filière professionnelle emblématique du Territoire! ”

► Objectifs du projet

- **Centraliser l'ensemble des moyens de production sur un seul site** en raison de la situation d'envasement de la Vilaine et ponctuellement de la désalinisation naturelle des eaux.
- **Permettre aux professionnels d'exercer leurs activités de manière viable et durable** au sein d'une zone maritime classée A pour la qualité des eaux conchylicoles;
- **Anticiper tout risque de déclassement en zone B;**
- **Réaliser avec et pour les professionnels, un parc d'activités innovant et de référence, respectueux de l'environnement et des conditions de travail;**
- **Favoriser le renforcement de la filière culture marine et aquaculture;**
- **Pérenniser une centaine d'emplois directs et en générer de nouveaux;**
- **Libérer les bords de Vilaine pour permettre la remise à l'état naturel des lieux.**

► Une maîtrise foncière aboutie à plus de 70 %!

→ Intégration du projet dans son environnement naturel



ACQUISITIONS FONCIÈRES CAP ATLANTIQUE
au 31/11/2016

► **5 hectares**
pour un montant d'environ
70 000 € HT

- Périmètre du projet
- Parcelles acquises
- Terrains communaux
- Parcelles à acquérir
- Pompage d'eau de mer et projet de tracé de canalisation.
- Rejet d'eau de mer traité et projet de tracé de canalisation.



LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AMÉNAGEMENT

- Surface globale du projet : 8,5 ha
- Surface cessible : 4,75 ha
- Ouvrages primaires
 - Voiries internes et parkings ;
 - Viabilisation des parcelles (assainissement, terrassement, eau potable, eau de mer, électricité...);
 - Gestion des eaux de pluie ;
 - Espaces verts.
- Ouvrages nécessaires au fonctionnement des activités :
 - Réseaux d'eau de mer : pompage en mer, réseau d'acheminement sous domaine public, bassins de réception et de décantation avant rejet et circuit d'eau de mer intérieur ;
 - Espace de valorisation des sous-produits de la mytiliculture comme les coques de moule, le byssus ;
 - Aire de lavage du matériel et des véhicules, alimentée par un bassin de récupération des eaux de pluie.
 - Coût d'aménagement : 82 €/m².

→ Esquisse et plan du futur aménagement



► Une prise en compte environnementale forte

→ Du pompage de l'eau de mer au circuit de distribution, jusqu'au rejet en mer de l'eau traitée :

- L'eau de mer fournie aux entreprises mytilicoles, par l'intermédiaire du pompage en eau de mer, sera qualitativement comparable à celle du site choisi : de **classe A**, le niveau maximum attribuable à une qualité d'eau de mer en rapport avec des usages de baignade et de pêche à pieds ;
- Après utilisation par les professionnels, l'eau de mer sera **traitée sur place** grâce à une station de lagunage répondant aux exigences de la Loi sur l'eau.

→ Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

- Le **regroupement des activités** facilite le raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées.
- Un **bassin de rétention** est prévu pour le lavage des véhicules.
- Les **eaux pluviales** seront collectées sous forme de **noeu**.

→ Intégration paysagère

- La **trame bocagère** existante sera conservée et un soin particulier sera apporté à l'**intégration paysagère des bâtiments**.
- Les parcelles cessibles seront pré-verdies.

→ Faune/flore

- **Protection des milieux bocagers.**
- Les **sites Natura 2000** de l'estuaire de la Vilaine et de la baie de la Vilaine seront **préservés** et **valorisés**.
- Les habitats d'intérêt communautaire comme la **falaise** et les **milieux rocheux** marins seront **protégés**.

→ Déplacements

- Les flux professionnels, touristiques et des riverains seront améliorés par des **dessertes internes et externes**.

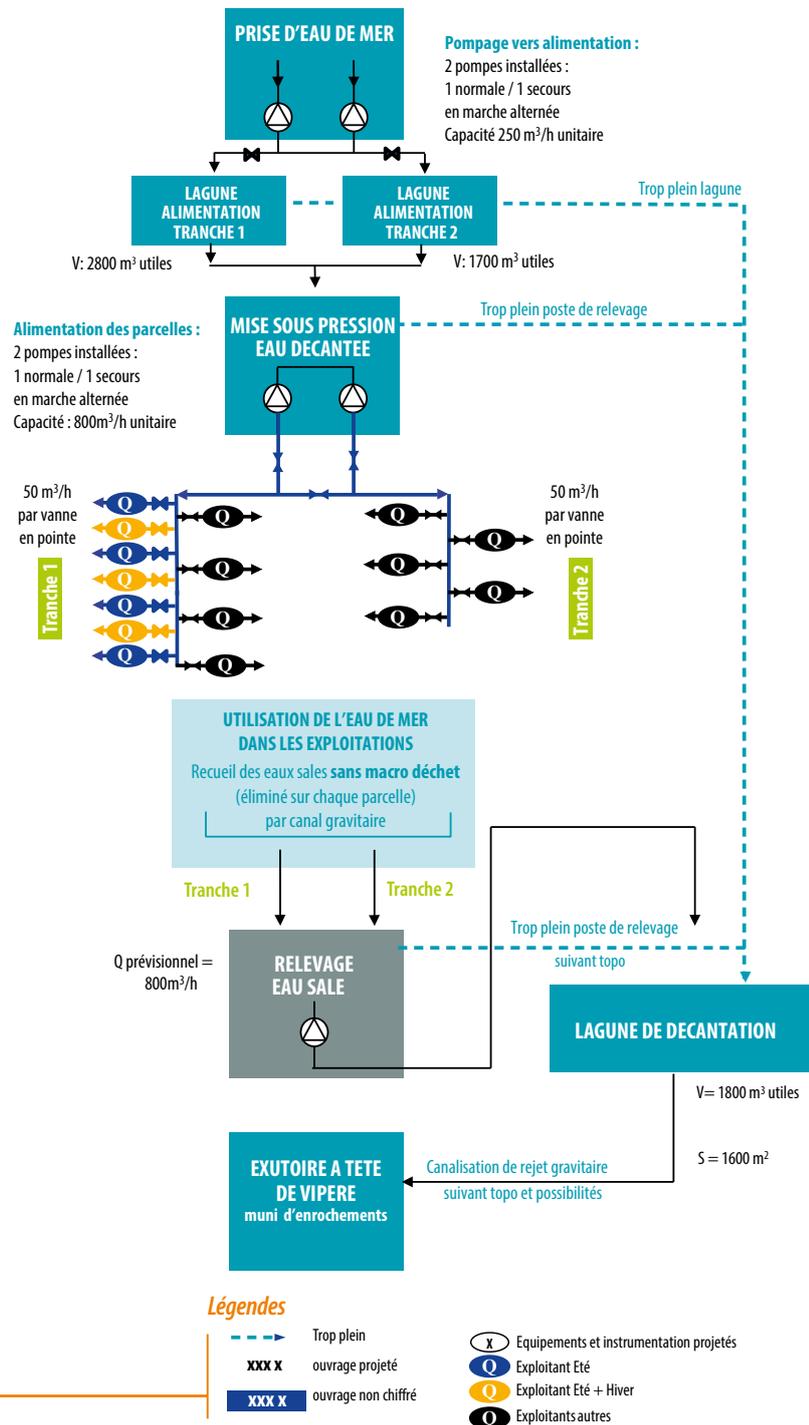
→ Energie

- Le projet sera inscrit dans le **Plan Climat Energie Territorial** de Cap Atlantique.

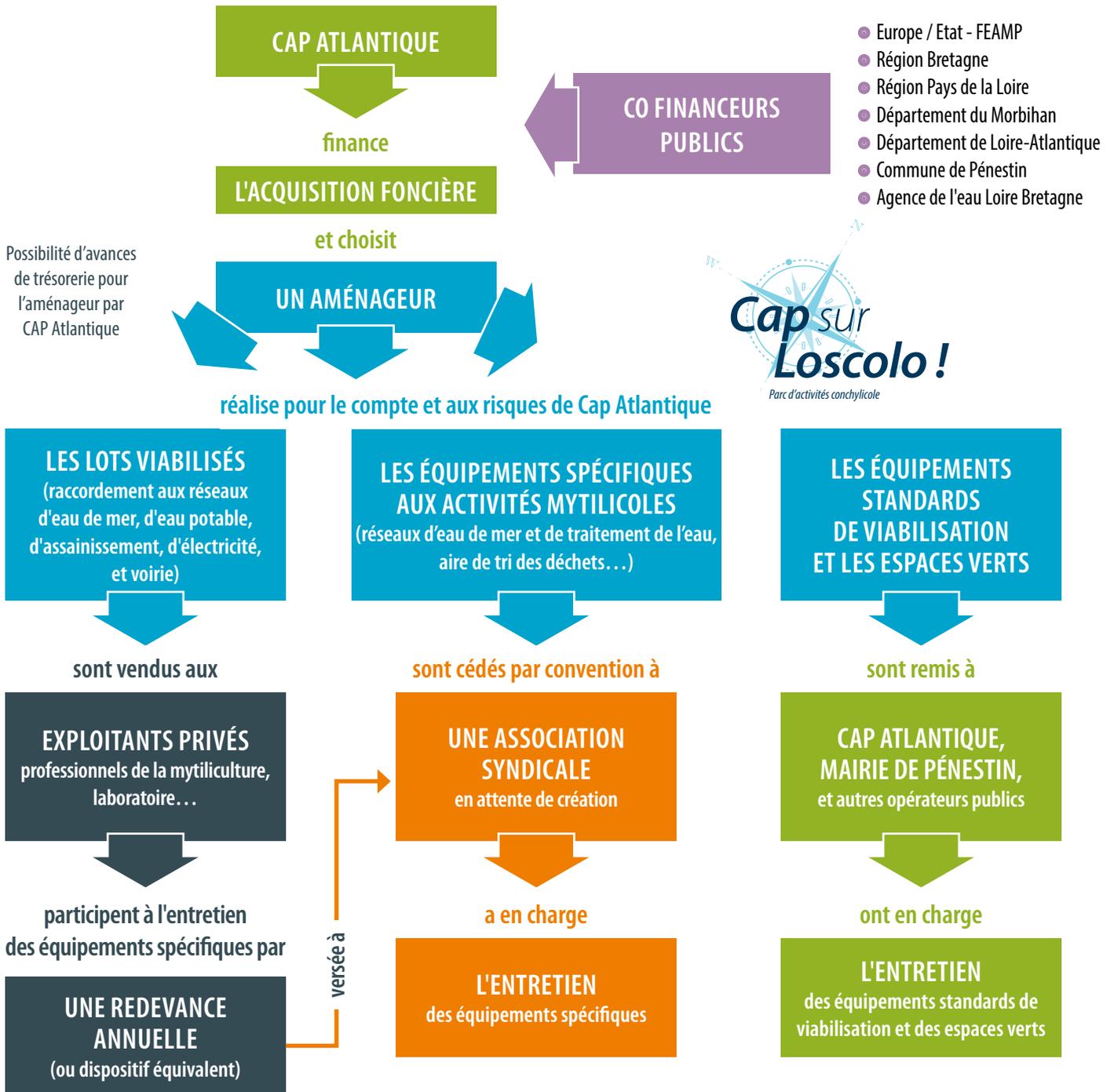
→ Gestion des déchets

- Le projet est l'occasion de mieux gérer les déchets des entreprises en créant une **aire de tri expérimentale** avec une évolution possible vers la **valorisation des déchets**.
- La gestion des espaces verts publics respectera la « **charte de lutte contre les pesticides** » engagée par Cap Atlantique et la commune de Pénestin depuis 2010.

▼ Dispositif élaboré de pompage et de traitement de l'eau de mer.



► La gouvernance privilégiée : le principe de la concession d'aménagement





En savoir plus: **Cap Atlantique**

- Direction de l'Aménagement communautaire
Tél: 02 51 75 77 09
dac@cap-atlantique.fr
 - Direction du Développement
Tél: 02 51 75 77 88
deveco@cap-atlantique.fr
- 3 avenue des Noëllles - BP 64
44503 La Baule Cedex



- Mairie de Pénestin
44 rue du Calvaire - 56760 Pénestin
Tél: 02 23 100 300
mairie.penestin@wanadoo.fr
www.mairie-penestin.com

UN TERRITOIRE **AUTHENTIQUE**
DANS DES **MODES DE VIE**
ET UNE **ÉCONOMIE** EN MOUVEMENT



Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
3 avenue des Noëllles - BP 64 • 44503 LA BAULE CEDEX
Tél: 02 51 75 06 80 - Fax: 02 51 75 06 89 • accueil@cap-atlantique.fr

www.cap-atlantique.fr